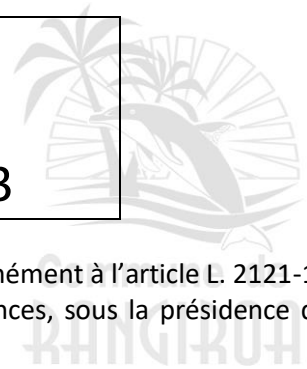


COMMUNE DE RANGIROA

Rangiroa – Mataiva – Tikehau - Makatea

LISTE DES DELIBERATIONS N°01/2023 DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2023



Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire, le 17 janvier 2023.

Monsieur MARAEURA Tahuu demande le rajout à l'ordre du jour du point suivant :

- **Approbation de la convention de partenariat au titre des ateliers de formation à la réparation portés par l'association TIA'I FENUA**

La proposition est validée à l'unanimité.

1- Validation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022 est validé à l'unanimité.

2- Vote des budgets primitifs 2023 (PRINCIPAL, DECHETS et EAU)

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 0

3- Validation des opérations d'investissements 2023

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 0

4- Attribution de subventions à diverses associations

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 0

5- Portant organisation et indemnisation des gardes effectuées par les sapeurs-pompiers volontaires de la commune de RANGIROA

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 24 / Contre : 02

6- Portant réforme et cession de biens communaux

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 0

7- Autorisant le maire à signer la convention relative au partenariat entre le collège de Rangiroa et la commune de RANGIROA concernant la fourniture des repas aux élèves du CETAD de TIPUTA et aux élèves du Collège de Rangiroa hébergés au CETAD et fixant le tarif des repas

La présente délibération mise au vote à main levée est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 00

8- Approuvant la convention de partenariat au titre des ateliers de formation-initiation à la réparation portés par l'association TIA'I FENUA

La présente délibération mise au vote à main levée est adoptée comme suit : Pour : 26 / Contre : 00
